

Préfon.info

MAGAZINE #57
AVRIL 2021

Retraites : Les femmes face au miroir des inégalités

Feuille de route 2020-2024 :
Quatre axes et l'engagement comme ambition

Deux centres d'appels :
Une seule ligne de conduite

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

Préfon-Retraite, LA SOLUTION pour préparer efficacement votre retraite !

VOUS ÊTES COTISANT ?

Préparez efficacement votre complément de revenu en effectuant un versement exceptionnel en 2021 sur votre contrat

Un cadre fiscal avantageux
L'ensemble de vos versements sont entièrement déductibles de votre revenu si vous êtes imposable⁽¹⁾

Tous les avantages du PER
Vous pourrez disposer de vos droits sous forme de **rente et/ou de capital**⁽²⁾

Pour effectuer un versement sur votre contrat Préfon-Retraite, complétez le coupon joint à votre magazine Préfon. Info et retournez-le dans une enveloppe sans affranchir à : **PRÉFON – LIBRE RÉPONSE 72558 – 75385 PARIS CEDEX 08** en y joignant votre versement par chèque tiré sur votre compte. Nos conseillers sont à votre disposition au **3025** (service et appels gratuits) du lundi au vendredi, de 9h à 19h pour tout conseil.

⁽¹⁾ Dans la limite de votre plafond de déduction d'épargne retraite qui figure sur votre avis d'imposition. ⁽²⁾ Les caractéristiques présentées dont les conditions et limites sont détaillées dans la notice d'information dépendent de la législation en vigueur. Elles sont susceptibles d'évoluer.

Offre présentée par Préfon-Distribution, SAS au capital social de 200 000 € entièrement libéré. Siège social : 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. R.C.S. Paris 794 053 629. Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 13008416.

PRÉFON-RETRAITE C'EST :

- 1^{er} régime de retraite supplémentaire en France*
- Entièrement dédié aux agents publics
- 400 000 affiliés*
- 48% de l'encours de la retraite des agents publics*
- Un encours géré dans le cadre d'une démarche socialement responsable
- 291 millions de cotisations annuelles*

*Chiffres Préfon et Drees. Les provisions mathématiques du régime Préfon Retraite représentent 48% des régimes dédiés aux fonctionnaires et élus en 2019.

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique



PASCAL RENAUD, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA PRÉFON UN DÉFENSEUR RÉSOLU DES FONCTIONNAIRES A DISPARU

Inlassable défenseur du service public, Pascal Renaud s'est éteint le 11 février dernier dans sa soixante-dixième année, au terme d'une vie résolument engagée. Militant à la CFDT, dont il occupera notamment la fonction de secrétaire général de l'Union des fédérations CFDT des fonctions publiques et assimilés (UFFA/CFDT) de 1993 à 1997, il avait aussi concrétisé cette conviction par une implication continue au sein de la Préfon, membre du bureau dès 1989 et par deux fois son président, de 1996 à 1999 et de 2012 à 2015. Avec clairvoyance et détermination, cet homme loyal et discret aura ainsi œuvré au développement et au rayonnement de la Préfon, qu'il a ancrée dans le paysage assurantiel comme un acteur professionnel et reconnu. De son double mandat demeurent notamment une offre de services plus attractive, la création de la filiale de distribution et la promotion de l'investissement socialement responsable. Il a également, en 2014, contribué à la publication du livre « *La Préfon, 50 ans au service de la retraite complémentaire dans la fonction publique* », dont il avait signé l'avant-propos. « *Le développement et la notoriété du régime facultatif de retraite qu'elle a fondé valident les choix que ses responsables successifs ont été conduits à prendre face à une conjoncture et un contexte mouvants* », concluait-il alors. Un hommage à ses prédécesseurs auquel, sans conteste, son bilan l'associe aussi pleinement aujourd'hui.

Avant toute autre chose, il me tenait particulièrement à cœur de rendre hommage à Pascal Renaud qui, par deux fois, a été président de la Préfon au titre de la CFDT et nous a quittés le 11 février dernier. Ses mandats restent des étapes marquantes du développement de notre association, qu'il a toujours représentée avec conviction et défendue avec force.

Au cours de sa première présidence (1996-1999), Pascal Renaud a ainsi conduit la Préfon au moment des privatisations des assureurs du régime. Il a apporté des nouveautés dans l'offre de services et, sous sa gouvernance, un premier seuil symbolique de 200 000 affiliés a été franchi. Puis, quelques années plus tard, au cours de sa deuxième présidence (2012-2015), Pascal Renaud a encore permis à l'association de progresser, notamment par la création d'une filiale de distribution. Enfin, et peut-être surtout, c'est à lui que nous devons l'inscription à nos statuts de ce qui constitue notre ADN, à savoir la défense des intérêts de nos affiliés.

C'est donc dans la droite ligne de cette dynamique impulsée par mon regretté prédécesseur que s'écrit aujourd'hui la nouvelle feuille de route de l'association pour 2020-2024, une feuille de route marquée par le sceau de l'engagement et que nous avons tenu à vous présenter ici, en toute transparence. Engagement à informer, accompagner, conseiller, mais également engagement vers plus de responsabilité sociale, économique et environnementale et engagement vers une performance optimale des solutions proposées. (P. 4 et 5).

Défendre les intérêts de nos affiliés, c'est aussi se placer résolument aux côtés des femmes fonctionnaires, pour mieux les alerter des réalités de leur retraite et, bien sûr, les aider à combler d'éventuelles insuffisances. Dans ce numéro, des agentes des trois versants de la fonction publique expliquent pourquoi elles ont choisi de gagner en sérénité avec Préfon (P.8 et 9).

Enfin, inlassablement attachée à cette mission de conseil et d'information hier forgée par Pascal Renaud, Préfon a également souhaité revenir dans ce numéro sur les dispositifs d'accompagnement existants pour bien anticiper sa retraite, tant ceux mis en œuvre par les acteurs nationaux (P.10 et 11) que ceux proposés par l'association elle-même, au fil d'une communication digitale toujours plus interactive : nouveau site commercial au contenu pédagogique enrichi, podcasts... (P.12 et 13). Sans oublier l'éclairage de deux experts pour épargner judicieusement en ces temps de crise (P.14).

Page après page, ce numéro de Préfon.info ne poursuit donc qu'un but : tout mettre en œuvre pour qu'en matière de retraite et de prévoyance, vous y voyiez plus clair. Et vous l'aurez compris : plus qu'une simple ligne éditoriale, il s'agit là d'une ligne de conduite.

Bonne lecture à toutes et tous !

Philippe Sebag
Président

Préfon

Le magazine Préfon.info est édité par l'Association Préfon - Directeur de la publication : Christian Carrega - Rédaction : Laurence Denès - Conception/Réalisation : Regards Events - Graphisme : Studio Barbu. Document non contractuel. Dépôt légal : 2^e trimestre 2021. Date de rédaction le 01/04/2021. N° ISSN : 2112-1621. Imprimé par SIB

Imprimerie. Préfon est la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant son siège social 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris - N° SIRET 784 718 348 000 21 - L'objet social de l'Association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. www.prefon.asso.fr. Préfon-Distribution, filiale de l'association, est la SAS de courtage au capital social de 200 000€ entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n°13008416 et ayant son siège social au 12bis rue de Courcelles, 75008 Paris.

INTERVIEW DE PHILIPPE SEBAG, PRÉSIDENT DE LA PRÉFON FEUILLE DE ROUTE 2020-2024 « QUATRE AXES ET L'ENGAGEMENT COMME AMBITION »

Condensé stratégique des réflexions élaborées par le Bureau, la feuille de route 2020-2024 de Préfon affiche les grandes orientations de l'association pour les quatre prochaines années.

Son président, Philippe Sebag, les expose ici en toute transparence.



Troisième du nom depuis 2010, la nouvelle feuille de route 2020-2024 marque-t-elle un virage dans la voie poursuivie par Préfon ?

Les statuts de Préfon lui associent trois objectifs : offrir aux fonctionnaires des régimes de prévoyance complémentaire, assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes et, enfin, veiller au respect des valeurs portées par l'association, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. Quelle que soit la présidence, le mandat sera donc toujours consacré à la satisfaction de ces points fondateurs mais à chaque période ses spécificités et, par conséquent, sa manière de les porter. En 2010, il s'agissait de gagner en indépendance

et en professionnalisme, y compris vis-à-vis de notre assureur, d'où les créations des premières commissions thématiques et de Préfon Distribution. En 2014, priorité fut donnée à l'amélioration de l'attractivité du régime face à l'évolution de la réglementation nationale (jusqu'aux lois Sapin 2, PACTE...). Ainsi cette troisième feuille de route organise-t-elle encore différemment le travail pour répondre, au mieux, aux défis du contexte actuel dans lequel nos affiliés ont - plus que jamais - besoin d'être accompagnés et défendus dans le cadre d'une finance transparente et responsable.

Sur quels chantiers s'appuie cette nouvelle planification stratégique ?

Sur quatre ans, quatre axes vont donc donner le « la » à cette nouvelle dynamique Préfon composée par la gouvernance et orchestrée par la direction générale de l'association et de la structure de courtage.

Quatre axes qui peuvent être résumés en une ambition : l'engagement. Engagement dans l'accompagnement des affiliés, engagement pour une finance responsable, engagement à toujours améliorer les conditions de protection et de prévoyance des agents publics et engagement à maintenir l'attractivité de nos offres sous le double sceau du rendement et de la sécurité. Pour chaque item, nous signons là donc clairement notre volonté d'être transparents et performants afin d'honorer la confiance de nos cotisants. Autrement dit, à traduire nos convictions en actions.

Traduire nos convictions en actions.

Lors de votre désignation à la présidence de l'association (cf. Préfon Info N°55), vous aviez insisté sur la mission pédagogique de Préfon. Cette volonté est-elle ici affichée ?

C'est précisément le tout premier axe de notre nouvelle feuille de route, lequel s'attache à délivrer l'information la plus précise et la plus transparente possible aux agents publics. Et cette volonté ne se limite pas aux affiliés qui doivent, bien sûr, pouvoir compter sur un accompagnement éclairé tout au long de leur parcours. Alors qu'un certain nombre de changements sont attendus (réforme potentielle des retraites,

place croissante des contractuels...), elle englobe l'ensemble des agents publics, avec une attention plus soutenue encore à l'égard des jeunes dès les écoles d'application. Forte de sa nouvelle charte de déontologie qui rappelle qu'elle n'agit que dans l'intérêt de ses affiliés, Préfon s'engage ainsi à intensifier un dialogue franc avec chacun, notamment par une nouvelle interactivité insufflée à ses différents supports éditoriaux.

Ce souci de dialogue s'étend-il également à tous vos partenaires de la protection et de la prévoyance ?

Déjà reconnue comme un acteur institutionnel de référence, Préfon veut en effet peser dans le débat public pour faire avancer les sujets qui lui tiennent à cœur. Assurer solidairement aux agents la meilleure protection sociale possible en fait évidemment partie. Cela signifie offrir des réponses adaptées en matière de retraite, de prévoyance, mais également dialoguer avec les pouvoirs publics afin de pousser à l'abondement de l'épargne retraite par l'employeur comme cela se fait pour le privé. Il en est de même pour la finance responsable, pour laquelle l'association milite déjà dans des instances françaises et internationales*. Elle s'en fera le promoteur auprès d'une audience élargie, en lien avec ses propres pratiques et dans le dialogue avec ses gestionnaires financiers sur les impacts sociaux et environnementaux

des investissements. Une réflexion est en cours quant à la création d'un fonds visant à mobiliser l'épargne vers les petites et moyennes entreprises françaises en croissance créatrices d'emplois dans les territoires.

Des fonds socialement responsables dont on a d'ailleurs pu récemment mesurer la bonne résistance en termes de performance... La question de l'attractivité du régime trace-t-elle aussi une ligne de travail pour les années à venir ?

Suffisamment exemplaire pour inspirer la création des PERP, suffisamment moderne pour devenir un PER et suffisamment solide pour subir la crise sans perte pour nos affiliés, Préfon-Retraite affirme toujours sa pertinence. Pour autant, l'association poursuit l'investigation de nouveaux supports d'investissement possibles, tels les Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS), et cette veille attentive constitue effectivement l'objet du 4^{ème} axe de notre engagement 2020-2024. Car maintenir une offre à la fois attractive et sécurisée demeure la première légitimité de Préfon ■

* Adoptée par l'Assemblée générale de novembre 2020 (www.prefon.asso.fr).
** Soutien des PRI (Principes pour l'investissement responsable) et membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et de l'EAPSP (association de 24 régimes de retraite du secteur public de 15 pays européens).



UNE MOBILISATION DÉJÀ EN MOUVEMENT

Document interne adopté par ses instances, la feuille de route fixe le cap des actions qui seront menées par la direction générale de l'association et sa filiale de distribution. Chacune des commissions est engagée à faire avancer les actions identifiées que ce soit en matière d'innovation et de recherche de solutions adaptées, d'amélioration du reporting financier du régime, de surveillance de la gestion administrative et de communication vis-à-vis des affiliés. L'année 2021 est placée sous le signe de l'engagement avec par exemple la poursuite du soutien à la recherche universitaire en matière de responsabilité sociétale (Chaire Théorie de l'Entreprise Modèles de Gouvernance et Création Collective). L'association entame aussi une réflexion afin de devenir une entreprise à mission. Les supports de communication largement revus depuis 2019 soutiennent la volonté de transparence, de pédagogie et d'information sur les problématiques liées à la préparation de sa retraite. La mise en place de partenariats avec des associations de hauts fonctionnaires permettent d'enrichir la réflexion, de participer aux débats dans l'intérêt et au bénéfice des agents publics. C'est ainsi, que faisant suite au lien noué avec l'Association des anciens élèves de l'ENA, en début d'année, une convention avec l'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF) a été signée.



« IMPLIQUER NOS ÉQUIPES DANS UNE DÉMARCHÉ ENGAGÉE AU SERVICE DES AGENTS PUBLICS » CHRISTIAN CARREGA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PRÉFON

La vision stratégique 2020-2024 de Préfon se décline en une série d'actions concrètes déjà en place ou à venir. En s'appuyant sur nos moyens de communication et en mobilisant nos correspondants dans les administrations, nous diffusons une communication visant à sensibiliser toutes les populations de la fonction publique : les jeunes qui entrent dans les écoles d'application, les contractuels dont le nombre se développe. La direction marketing et communication réfléchit à une gamme de solutions plus large que la seule épargne retraite. Dès à présent, notre offre s'élargit avec des solutions en matière d'épargne, de services à la personne (trouver une maison de retraite, maintien à domicile...). Si ces offres se doivent de répondre aux attentes, leur point commun est de respecter notre conviction en faveur d'une finance responsable.

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DEUX CENTRES D'APPELS, UNE SEULE LIGNE DE CONDUITE

Préfon-Retraite est-il ouvert aux contractuels ? Comment augmenter mes cotisations à compter du trimestre prochain ? Ma rente sera-t-elle imposable ? Parce que chaque question mérite une réponse circonstanciée et personnalisée, deux plateformes téléphoniques se partagent la mission de répondre aux agents publics, affiliés ou non. Un dédoublement de service qui poursuit une même ambition : délivrer une qualité d'accueil... sans appel !








Le 3025, un suivi tout sauf standard !

C'est la première vitrine de Préfon : depuis plus de dix ans, tout fonctionnaire désirant se renseigner sur Préfon-Retraite dispose d'un numéro court gratuit, le 3025. Au bout de la ligne, dix à quinze chargé(e)s de clientèle y ont une mission : « *Accompagner l'agent tout au long de son projet retraite, en lui délivrant un conseil individualisé* », détaille leur manager, Camille C. Le centre d'appels est piloté par Préfon Distribution, la filiale de l'association Préfon et opéré par une entreprise dont la « relation client » est le métier : Armatis. Les conseillers sont encadrés par un superviseur et accompagnés par un formateur qui assure, à côté de la formation initiale d'une semaine, une formation continue. L'accent est mis sur une bonne connaissance du produit, dont les particularités sont nombreuses. Mais, face à un sujet parfois identifié comme complexe et anxiogène, les conseillers doivent aussi faire preuve d'empathie, d'écoute et de pédagogie. « *Il faut dire que le sujet est complexe, les interrogations sur le régime sont pointues* » souligne Camille C. Celle-ci insiste : « *Notre objectif est vraiment d'assurer pour chacun un suivi personnalisé, depuis son interrogation initiale jusqu'à son affiliation. Nous répondons aux demandes, celles-ci*

proviennent de mailings de prospection ou d'une information vue sur le web. Nous ne faisons pas d'appels sortants de prospection mais uniquement pour suivre les projets identifiés et suivre les demandes ». La durée des appels est en moyenne inférieure à 7 minutes mais certains appels peuvent être plus longs, parfois jusqu'à

30 ou 40 minutes lorsqu'il s'agit de faire plusieurs simulations. « *Le 3025 répond également aux questions des affiliés qui souhaitent faire des simulations sur leur contrat ou bien modifier leur niveau d'épargne. Cela est d'autant plus vrai durant cette période où l'espace affilié est en refonte* ».

3025 Service & appel gratuits

-  **Mission**
Accompagner de manière personnalisée prospects et affiliés
-  **Horaires**
Du lundi au vendredi, de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe)
-  **Nombre d'appels entrants et sortants en 2020**
93 000
-  **Projets Retraite accompagnés**
17 500
-  **Temps d'attente**
2 appels sur 3 sont décrochés en moins de 30 secondes
-  **Durée moyenne de communication**
6'30'' pour un appel entrant et 7'40'' pour un appel sortant
-  **Principale question**
Quels sont les avantages et effets de la transformation du régime en PER ?

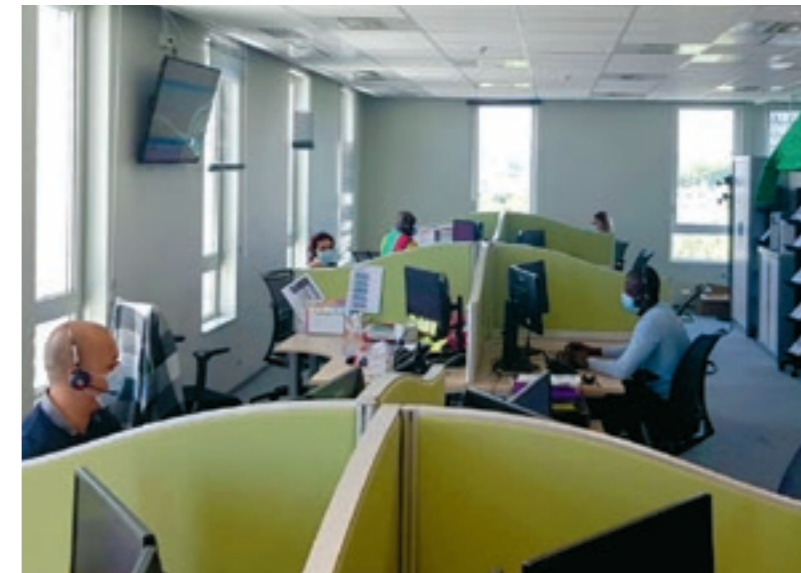
L'ÉCLAIRAGE DE CHRISTIAN CARREGA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PRÉFON

Chacune des plateformes téléphoniques répond à un objectif spécifique. Le 30 25 est une plateforme à vocation commerciale qui est pilotée par Préfon Distribution. Elle répond aux questions et accompagne nos prospects et affiliés sur le choix des solutions pour l'ensemble de la gamme de produits et services proposés par Préfon.

Le Centre de Relation Clientèle (CRC) est une plateforme à vocation administrative qui est pilotée par l'assureur du régime (CNP Assurances) et ne répond que sur la gestion du régime Préfon-Retraite. Si ces plateformes dialoguent, leurs missions ne sont donc pas les mêmes. **Depuis la crise sanitaire, le télétravail est la règle sur ces deux plateformes.**

Le Centre de Relation Clientèle : des affiliés, pas des numéros !

La gestion administrative est du ressort de CNP Assurances, opérée via un GIE. « *Du changement d'adresse à la liquidation de sa retraite en passant par la désignation d'un nouveau bénéficiaire, nous sommes donc l'interlocuteur unique de l'affilié Préfon, cotisant ou rentier* », résume Alexandre Truchon, responsable du Centre de Relation Clientèle Préfon. Ouverte en 2016 pour



assurer une qualité de service à la hauteur des attentes, la plateforme dédiée au régime se compose de huit conseillers, d'un manager et d'une chargée d'expertise responsable de la formation, de l'accompagnement et du suivi qualité de l'équipe... « *Recrutés sur tests pour leur appétence à la thématique et leur intelligence opérationnelle, tous bénéficient*

de trois semaines d'apprentissage dont deux exclusivement centrées sur l'univers Préfon, la retraite et la fiscalité », décrit Alexandre Truchon. Il faut dire que le défi est de taille : **jusqu'à 1400 appels jour** pour les périodes les plus intenses, avec un métier qui, progressivement, passe de la simple tenue de compte à l'accompagnement

spécialisé. Deux raisons à cela : « *Des sites de plus en plus proactifs évacuant les demandes les plus simples et, à l'origine d'un flux d'appels supplémentaires proche de 50%, la transformation du régime en PER qui exige des analyses personnelles approfondies* », explique l'encadrant du CRC. Le rythme est parfois difficile à tenir, c'est le cas par exemple au moment de l'envoi des imprimés fiscaux uniques (IFU) à partir de mars, ou en fin

d'année qui voit se concentrer les demandes de liquidations. Grâce au dialogue entre l'association, via la commission administrative et les équipes de l'assureur pour améliorer le fonctionnement et le service apporté aux affiliés, chacun est mobilisé pour retrouver une situation normale après les difficultés de fonctionnement liées à la crise sanitaire ■



UNE NOUVELLE CONVENTION À L'ÉCOUTE DES ÉVOLUTIONS








CHRISTIAN GINER
ADMINISTRATEUR DE PRÉFON
ET EN CHARGE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Si la gestion administrative du régime Préfon-Retraite a été confiée à l'assureur, il existe depuis 2011, une convention nouée avec la CNP qui en organise le suivi et la qualité. Un certain nombre d'indicateurs sont régulièrement examinés par la commission administrative et technique : stock des demandes en attente, délai moyen de traitement par acte de gestion, taux de décroché téléphonique. Depuis l'évolution du régime en PER, les types de demandes sont plus nombreux et certains actes de

gestion nécessitent plus d'allers-retours avec l'affilié. C'est, par exemple, le cas lors d'une demande de liquidation. Le système informatique de gestion a évolué. La crise sanitaire a occasionné des allongements significatifs des délais de réponse. Cela est aujourd'hui en phase de résorption. En

accord avec l'assureur, il a été décidé de faire évoluer la convention signée en 2011 pour l'adapter aux nouveaux usages et mettre en place des indicateurs complémentaires. Cette nouvelle convention est en cours de discussion et devrait aboutir à la signature dans les prochains mois.

Centre de Relation Clientèle 01 34 53 56 07

-  **Mission**
Gérer administrativement chaque étape du contrat
-  **Horaires**
Du lundi au vendredi, de 9h à 18h (prix d'un appel local)
-  **Nombre d'appels entrants en 2020**
145 234
-  **Demandes traitées par mail**
213 738, soit une hausse de 11% (par rapport aux chiffres 2018-2019)
-  **Taux de décrochés**
88%
-  **Temps de communication moyen**
6 minutes
-  **Principales questions**
Quelle sortie choisir, en rente ou en capital ? Je pars à la retraite dans six mois : quels seront mes revenus, pensions et rentes ?

RETRAITES LES FEMMES FACE AU MIROIR DES INÉGALITÉS

A lors qu'elles représentent 62% des agents de la fonction publique (jusqu'à 78% dans l'hospitalière), les femmes perçoivent une pension 18% plus faible que leurs homologues masculins. Ce triste écart est le « miroir grossissant des inégalités professionnelles », résume Christiane Marty, chercheuse à la Fondation Copernic. En effet, entre les carrières hachées, affectées par les maternités, l'éducation des enfants et le « plancher collant », qui en maintient un quart en temps partiels, les agentes ne peuvent espérer les mêmes cotisations retraites que les hommes. Par exemple, en 2019, la durée moyenne des services et bonifications des nouvelles pensions civiles de droit direct était de 156 trimestres pour les femmes contre 159,4 trimestres pour les hommes. De plus, malgré un traitement identique - grille indiciaire oblige - elles ne peuvent en général prétendre aux mêmes rémunérations, d'autant que le fameux « plafond de verre » en laisse moins de 4 sur 10 accéder aux corps et emplois les plus élevés¹ et qu'elles évoluent

majoritairement dans des filières à moindre régime indemnitaire. Un chiffre, là encore, en témoigne : le salaire net en équivalent temps plein des femmes, est inférieur de 12,3% en moyenne à celui des hommes².

Une perte de revenus critique

Résultat : cette réalité se traduit par des conséquences financières sans appel lors du passage à la retraite. En 2019, la pension moyenne brute de droit direct d'un agent de l'État était ainsi de 2 078 euros pour une femme contre 2 483 euros pour un homme³. Et l'écart se ressent tout autant dans les autres secteurs : dans la fonction publique territoriale, le montant moyen pour une femme était de 1 196 euros vs 1 409 euros pour un homme, dans la fonction publique hospitalière, 1 515 euros vs 1 620 euros. Or, cette perte de revenus est d'autant plus critique que les femmes connaissent aujourd'hui des situations souvent plus précaires que leurs aînées (monoparentalité, célibat) et jouissent

d'une plus longue espérance de vie. Avec raison donc, une majorité d'entre elles s'inquiète de la transition future. À leurs côtés, et attentive à honorer ses principes de solidarité à l'égard de ceux qui portent le service public, Préfon sonne l'alarme depuis 2018, organisant au CESE un colloque national sur le sujet et portant par différents canaux le message aux premières intéressées afin qu'elles sécurisent leur avenir. De plus en plus nombreuses sont celles qui ont choisi Préfon pour cela. Des affiliées qui, si elles adhèrent plus tardivement et y affectent des montants de cotisation plus faibles, liquident leurs droits à un âge plus avancé et bénéficient donc, au final, d'une rente équivalente. Six d'entre elles expliquent aujourd'hui ce choix d'une certaine sérénité retrouvée ■

¹ Annexe du PLF 2021, Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique, édition 2020, p. 145.
² Toutes fonctions publiques confondues - DGAFP - Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, édition 2020, données de 2018.
³ Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2020, p. 492.

Six d'entre elles expliquent aujourd'hui ce choix d'une certaine sérénité retrouvée



58%

DES NOUVEAUX AFFILIÉS EN 2020 SONT FEMMES (42,8 ANS D'ÂGE MOYEN CONTRE 41,9 ANS POUR LES HOMMES)



78%

ONT PLUS DE 35 ANS LORSQU'ELLES S'AFFILIENT (70 % POUR LES HOMMES)



1 189

EUROS DE COTISATION ANNUELLE (1 361 EUROS POUR LES HOMMES)

PRÉFON FAIT CAMPAGNE POUR INFORMER ET SENSIBILISER

Fidèle à ses valeurs de solidarité et d'entraide, Préfon soutient résolument les femmes de la Fonction Publique, multipliant les campagnes d'information et de sensibilisation à leur endroit. Marquée par la tenue du colloque national organisé en 2018 autour de la thématique, cette action s'est notamment traduite par des messages radio, des actions de parrainage et sa participation annuelle à La Parisienne, un événement sportif 100 % féminin qui soutient la recherche contre le cancer du sein. En juin prochain, 225 000 dépliants seront par ailleurs diffusés dans toutes les administrations grâce à la mobilisation des 15 000 correspondants de l'association. Avec un mot d'ordre lancé aux 3 millions et demi de femmes qui y exercent : **pensez à compenser !**



© Millierand



Aliénor Aubrespin

Professeure documentaliste et responsable CDI au lycée professionnel Jean Mermoz de Montsout (Val-d'Oise)

« À 25 ans s'ouvre devant moi tout un univers de possibles, heureux, comme la prise d'une année sabbatique, ou malheureux, comme un arrêt longue maladie pour épuisement professionnel, assez courant dans mon secteur d'activité. Or, tous ces événements auront forcément un impact sur ma retraite, conséquences que je suis bien incapable de mesurer aujourd'hui. Alors, à quel âge ? Combien ? Et surtout, pour quel niveau de vie ? Ces questions me taraudent du coup, sans bien savoir d'ailleurs à qui demander quoi ! En attendant, et pour retrouver un peu de tranquillité d'esprit, j'ai donc décidé de me rapprocher de Préfon, sur les conseils de mes parents, eux-mêmes fonctionnaires et affiliés, qui m'en ont vanté la fiabilité. »



Estelle Lépine

Masseur-kinésithérapeute hospitalière, à l'hôpital Albert Chenevier - CHU Henri Mondor de Créteil (APHP-Val-de-Marne)

« Je n'ai jamais imaginé exercer ma profession autrement qu'au service du plus grand nombre. Mais pour prétendre à un salaire acceptable, j'ai dû patienter une dizaine d'années avant d'intégrer le secteur public. Ces années en libéral m'ont alertée sur les dangers de la retraite, quand l'institution hospitalière reste malheureusement très discrète, pour ne pas dire muette, sur la question. Particulièrement physique, ce métier s'avère plus dur encore pour les femmes. Pourrai-je le poursuivre jusqu'au taux plein, voire la surcote, ou devrai-je partir avec une carrière incomplète ? Il y a de quoi s'inquiéter et c'est la raison pour laquelle, à 38 ans, je multiplie les sécurités et parie sur des revenus supplémentaires qui, le moment venu, ne se révéleront certainement pas accessoires ! »



Clothilde Fretin-Brunet

Rapporteuse à la Cour des comptes, vice-présidente de l'Association des administrateurs territoriaux de France.

« Si la fonction publique favorise l'ascension des femmes, reste que la retraite maintient des inégalités terribles, par exemple en n'accordant que 4 trimestres par enfant contre 8 dans le privé... Sans compter les changements de fonctions utiles pour contourner le plafond de verre mais sources de carrière plus horizontale que verticale, les polypensions qui complexifient les calculs et, à titre plus général, un RAFF loin d'être à la hauteur quand la part des primes est importante dans le revenu. Alors que cette étape reste floue et lointaine pour beaucoup, une seule certitude donc : il faut agir aujourd'hui pour ne pas le regretter demain ! Et dans un univers où les employeurs publics participent peu à la prévoyance de leurs personnels, les agentes - plus encore que les hommes - doivent absolument penser à épargner afin de se constituer d'elles-mêmes des revenus complémentaires en vue de leur retraite. »



Stéphanie Huart-Ledemé

Brigadier-chef de police

« Entrée dans la police il y a vingt ans comme gardien de la paix, je serais très certainement déjà major sans mes maternités, trois enfants qui, certes, donnent des trimestres supplémentaires mais ont aussi freiné le déroulement de carrière. C'est rarement au papa d'adapter ses horaires, voire de changer de service ! Or, ce retard sur l'avancement se répercutera bien évidemment sur la retraite, d'où ma décision de m'appuyer sur un régime supplémentaire. Je commence par la cotisation la plus modeste mais avec l'idée de l'augmenter progressivement au fur et à mesure de l'évolution de mes revenus. Avec le projet de réforme à venir, je ne sais pas encore à quelle sauce je serai retraitée, mais une chose est sûre, mieux vaut d'ores et déjà l'agrémenter ! »



Gabrielle Costa de Beauregard

Cheffe du service Recherche et culture scientifique au Conseil régional d'Île-de-France

« Fondation privée, établissement public puis collectivité territoriale : à 50 ans tout juste, mon parcours est le type même de la contractuelle de catégorie A future polypensionnée, mère de surcroît ! Or, dictée par une situation monoparentale qui ne pouvait que privilégier le choix d'une rémunération immédiatement attractive aux revenus potentiels de demain, cette carrière jalonnée de CDD risque fort de déboucher sur quelques désillusions à la retraite, d'autant qu'on ne sait ce que la réforme sera à ce moment-là. Je pars donc dans l'idée de devoir travailler très longtemps, et ai décidé de cotiser à la Préfon afin de m'assurer, plus encore qu'un pouvoir d'achat, un pouvoir de vivre en toute autonomie. »



Laure Peraudeau

Directrice adjointe des ressources humaines au conseil départemental des Deux-Sèvres

« Après 18 ans dans le privé, j'ai bifurqué vers le service public, notamment pour l'éventail des postes ouverts aux femmes. Mais mère de deux enfants que j'éleve seule, je reconnais que ce choix a aussi été dicté par l'aspiration à une certaine sécurité de l'emploi, tout comme cette même responsabilité anime depuis longtemps mon intérêt pour une prévoyance active. Pourtant sans passer à l'acte jusqu'alors, faute de revenus suffisants ! Or, la situation récente d'une collègue à la pension dérisoire m'a poussée à arrêter de procrastiner. Si je dois rester à travailler après l'âge légal, je veux que cela soit par choix et non par obligation ! J'ai donc souscrit à un contrat retraite en cherchant le meilleur équilibre entre le budget que je peux y allouer et la rente espérée. »

INFO RETRAITE UNE VISION CLAIRE TOUT AU LONG DE SA CARRIÈRE !

Avant l'heure, c'est déjà l'heure ! Que ce soit à six mois du départ pour vérifier les trimestres acquis, cinq ans plus tôt pour préciser la date de liquidation possible ou à 40 ans pour faire ses choix en connaissance de cause, la retraite s'anticipe. Étape obligée, le site www.info-retraite.fr géré par l'Union Retraite synthétise, simule et simplifie pour se repérer en toute autonomie !

Instauré par la loi de 2003, le droit individuel à être informé sur sa retraite a été renforcé par la loi de novembre 2010. Comme tous les actifs, les agents publics bénéficient ainsi de plusieurs outils pour cerner leur avenir : un document d'information générale délivré dès deux trimestres d'assurance vieillesse validés, un **Relevé de situation individuelle (RIS)** contenant l'ensemble des droits acquis chaque année dans tous les régimes d'affiliation - reçu automatiquement tous les 5 ans à compter de 35 ans et complété d'estimations indicatives globales dès 55 ans - et un entretien d'information. Mais pour s'y retrouver mieux encore, un site s'impose : www.info-retraite.fr

Liquider en un clic
Géré par le Groupement d'intérêt public (GIP) l'Union Retraite qui réunit l'ensemble des organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, ce site permet, en quelques clics, d'obtenir de tous ses régimes les informations retraite qui, hier

encore, mettaient des mois à parvenir. Documentation générale (droits liés aux enfants, retraite progressive, pénibilité...), information personnalisée (panoramique de la carrière, RIS téléchargeable en quelques secondes, simulation) et même - révolution depuis deux ans - demande de liquidation des droits ou de réversion en ligne... « *L'assuré y dispose de toutes les ressources pour devenir acteur de sa propre retraite* », se félicite le directeur adjoint du GIP, Philippe Retailliau. Un acteur qui bénéficie même là d'un souffleur si besoin : en effet, la plateforme ne se contente plus de centraliser les données transmises par les caisses. Via le compte personnel retraite, le portail de services signale les incohérences de la carrière et, à la demande de l'agent, fait le lien correctif avec les différentes caisses. Quand on sait qu'en 2019, une pension du régime général sur sept comportait une erreur

financière*, ce repérage n'a rien d'anecdotique, d'autant que les parcours se sont complexifiés, avec un nombre croissant de polypensionnés public/privé et, entre versants, des reprises de carrière parfois délicates à calculer.

La retraite supplémentaire... en plus !
L'année 2021 sera celle d'une nouvelle montée en puissance du portail mutualisé, notamment par le déploiement progressif d'un écosystème encore plus performant et plus interactif. Mais à l'initiative du député Daniel Labaronne dont la loi a été récemment votée**, il devrait surtout, dès 2022, mentionner la retraite supplémentaire lorsqu'un tel contrat existe. Essentiel pour rappeler aux distraits leur existence (13 milliards d'euros seraient non réclamés par les assurés de plus de 62 ans selon une estimation de la Cour des comptes) et donner, cette fois, **une vision 100% complète de sa future retraite** ■

* Rapport sur la certification des comptes du Régime général de la Sécurité sociale pour l'exercice 2019 - Cour des comptes, mai 2020.
** Loi relative à la déshérence des contrats de retraite supplémentaire adoptée le 17 février 2021.



87%
DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE
DE LA GÉNÉRATION 1954
ÉTAIENT POLYPENSIONNÉS
(DGAFF)



60%
DES PENSIONS MAL CALCULÉES LE
SONT EN RAISON DE DONNÉES INEXISTANTES
OU ABSENTES DES RELEVÉS DE CARRIÈRE
(COUR DES COMPTES)



6 MILLIONS
DE COMPTES RETRAITE CRÉÉS
SUR INFO RETRAITE FIN OCTOBRE 2019
(UNION RETRAITE)

L'ENTRETIEN INFORMATION RETRAITE GRATUIT ET OUVERT À TOUS

Effectif depuis 2012, l'Entretien information retraite (EIR) reste un dispositif méconnu. Il renseigne pourtant chacun sur l'ensemble de ses droits, de manière individuelle et gratuite.

Pour qui ?

Tout agent à partir de 45 ans, à condition d'avoir relevé d'un régime obligatoire français avant le 1er janvier de l'année au cours de laquelle l'entretien est demandé.

Pour quoi ?

En complément des informations du compte retraite, pour s'informer sur tous les droits à pensions acquis, cerner les impacts de certains choix (congé parental, expatriation, formation...) ou aléas de carrière (chômage, temps partiel, maladie...), projeter la date ouvrant au taux plein, évaluer la future pension et connaître les dispositifs permettant de l'améliorer (surcote, rachats, cumul emploi-retraite...).

Comment ?

La demande s'effectue auprès d'un des régimes de retraite obligatoires dont on relève (à retrouver via « Mes régimes de retraite » sur www.info-retraite.fr). Les agents de la FPE peuvent contacter la plateforme téléphonique du Service de Retraite de l'État (SRE) au 02 40 08 87 65. Les agents territoriaux et hospitaliers disposent d'un formulaire de demande en ligne sur le site de la CNRACL, via leur espace personnel. À noter toutefois que les caisses complémentaires (IRCANTEC...) sont généralement plus disponibles, sachant que l'entretien doit être réalisé dans les six mois qui suivent la demande. Six mois minimum sont par ailleurs requis entre deux entretiens.

Avec qui ?

Des équipes dédiées, avec lesquelles s'engage un échange au long cours, principalement par voie électronique mais éventuellement complété d'un rendez-vous téléphonique si l'agent en activité souhaite des précisions.

Attention !

L'EIR est basé sur les informations du compte individuel retraite et sur les renseignements transmis par vos soins. Mieux vaut donc bien tout vérifier en amont et préparer ses questions. À savoir également que les données transmises dans ce cadre n'engagent aucunement la responsabilité des organismes qui les délivrent ! (art L161-17 du Code de la Sécurité sociale) ■

CIG VERSAILLES* L'APR EN COMPLÉMENT DE L'EIR

Si l'**Entretien Information Retraite (EIR)** reste exclusivement réalisé par les caisses, certaines administrations aident aussi leurs agents à ne pas affronter seuls la complexité de leur dossier. Ainsi, dans la territoriale, des conventions ont même été nouées entre la CNRACL et les centres de gestion pour inviter ces derniers à réaliser des **Accompagnements Personnalisés Retraite (APR)** auprès d'agents à moins de 5 ans du départ. Le CIG Versailles déploie ce service depuis 2020 auprès des personnels de ses collectivités affiliées, dès lors qu'ils sont dans la dernière année de leur activité. « Ces APR ne se substituent pas à l'EIR et, à sa différence, se limitent aux seuls droits acquis au titre de la CNRACL et du RAFF » explique Anne Ballereau, responsable du service retraite au sein de l'établissement. Elle poursuit : « Néanmoins, ils constituent une autre source d'information personnalisée et une vérification préalable utile pour les agents territoriaux dont les employeurs peuvent avoir omis certaines informations : oubli d'un début de carrière, cumul de l'allocation parent au foyer avec l'activité... » Les rendez-vous, d'une heure environ, s'effectuent en face-à-face ou visioconférence, permettant un accompagnement jusque dans la réalisation de certaines démarches comme la création du compte retraite en ligne. « Déjà délicate psychologiquement, l'étape de la retraite se révèle aussi difficile techniquement, d'où l'importance de se faire bien conseiller et guider », conclut la responsable.

*Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île de France

POUR EN SAVOIR PLUS

Préfon a souhaité proposer à ses affiliés un service supplémentaire qui permet d'aller plus loin si le besoin s'en fait sentir. Deux prestations sont ainsi possibles pour éclairer les moments clés de sa vie professionnelle : **un entretien conseil avec un spécialiste** ou **un bilan de retraite complet** avec réalisation de son dossier clé en main, ses éventuelles erreurs détectées et l'intégralité des démarches effectuées... Dans les deux cas un service payant certes, mais qui peut s'avérer un réel investissement au regard d'une pension versée à vie et que Préfon ouvre à ses affiliés à tarif privilégié, respectivement 95 euros et 1 150 euros, soit 30% en dessous du prix public. Ces prestations sont accessibles depuis le site internet www.prefon.fr dans le cadre d'un **partenariat noué avec France Retraite**. « Calculer les conséquences d'une année sabbatique, choisir entre congé parental ou temps partiel ou évaluer ses revenus futurs en fonction d'une date optimale de départ... À chaque âge ses interrogations ! Se lancer seul dans l'analyse de sa carrière relève de l'héroïsme, surtout si celle-ci cumule emploi public et privé, et les résultats des simulateurs ne sauraient être pris pour argent comptant ! » souligne Françoise Kleinbauer, présidente-directrice générale de France Retraite qui a fait du conseil aux assurés sa mission. Avec une ambition : « que chacun, dès 40 ans, dispose de toutes les cartes pour orienter son parcours en connaissance de cause. »

PRÉFON SUR TOUS LES FRONTS

Dans sa volonté de transparence et de conseil, Préfon peaufine l'univers de sa communication digitale pour toujours mieux informer et accompagner ses affiliés. Avec une exigence continue de clarté, de visibilité et d'accessibilité.

PRÉFON, LE PODCAST DE L'INFORMATION À « HAUTE FIABILITÉ AJOUTÉE » !



Vite et bien ! Tous les deux mois et sous la houlette d'Aurélie Blonde, journaliste animatrice, un panel choisi d'invités se succèdent au micro du podcast Préfon pour partager leurs connaissances et leurs convictions, en toute transparence et convivialité... En moins de trente minutes chrono, ils offrent une source d'information solide pour enfin prendre du recul sur des sujets parfois brûlants, avec la participation du président de la Préfon, Philippe Sebag. Voici les thématiques à écouter ou réécouter en toute liberté sur la page du site de l'Association/Rubrique Nos médias :

PODCAST 1

Histoire et avenir de la retraite en France, avec Christian Carrega, directeur général de la Préfon, Philippe Crevel, économiste et directeur du Cercle de l'épargne, Anne-Marie Guillemard, professeur émérite à l'Université de Paris et Rolande Ruellan, présidente du Comité d'histoire de la Sécurité sociale, ancienne directrice de la CNAV.

PODCAST 2

Se préparer à la retraite, avec Alette Armel, romancière et essayiste, auteur de « Bientôt la retraite ! », Christian Carrega, directeur général de Préfon, Michèle Nathan, future retraitée, administratrice Préfon, membre du Conseil économique, social et environnemental et Françoise Kleinbauer, présidente-directrice générale de France Retraite.

PODCAST 3

Investissement socialement responsable et retraite, avec Lionel Brun, directeur délégué en charge des affaires institutionnelles de Préfon, Grégoire Cousté, délégué général du Forum pour l'investissement socialement responsable et Lætitia Tankwe, première femme française à avoir intégré le Conseil d'administration des Principes pour l'investissement responsable, conseillère du Président de l'Ircantec.

PODCAST 4

La préparation financière à la retraite, avec Christian Carrega, directeur général de Préfon, Laurence David-Delain, journaliste indépendante spécialiste des sujets épargne retraite, collaboratrice régulière des pages Patrimoine des Échos et Florence Legros, économiste et directrice générale d'ICN Business School.

PODCAST 5

Histoire de la protection sociale en France et Préfon, avec Marion Arnaud, sociologue, doctorante à l'École des Hautes études en sciences sociales et auteur de « La Préfon, 50 ans au service de la retraite complémentaire dans la fonction publique », Julien Damon, professeur associé à Sciences Po, conseiller scientifique de l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale et le président de la Préfon, Philippe Sebag. Débat conclu par Dominique Libault, directeur de l'EN3S et président du Haut conseil au financement de la protection sociale.

PODCAST 6

Retraite et Europe avec Hagen Hügelschäffer, secrétaire général adjoint de l'Association allemande des institutions des retraites des communes et des églises (AKA), Philippe Soubirous, secrétaire général de la Préfon et administrateur de l'EAPSPI, Yves Stevens, professeur à l'université de Louvain ainsi que la participation de Pierre-Louis Bras, président du Conseil d'Orientation des Retraites.



WWW.PREFON.FR*

Un portail commercial multiproduit, multiservice et multimédia Après le site de l'association www.prefon.asso.fr mis en ligne en novembre dernier, c'est au tour du site commercial de Préfon www.prefon.fr d'arbore un nouveau visage en 2021 pour offrir plus d'accessibilité. **Désormais multiproduits, le portail revisité regroupe ainsi l'ensemble des solutions de la gamme Préfon**, à savoir Préfon-Retraite bien sûr, mais aussi Préfon-Vie Responsable,

Préfon-Dépendance et Préfon-Protection Juridique... Il est possible de souscrire en ligne. On y retrouve un contenu enrichi de fiches pratiques et de vidéos conseillant l'agent tout au long de sa vie et selon ses objectifs. Le site propose également une large gamme de services après avoir sélectionné les partenaires les plus adaptés : protection juridique, accès à du logement intermédiaire, accompagnement personnalisé à la retraite...

*Site édité par Préfon Distribution



A partir du site www.prefon.fr un lien permet de se rendre sur son « espace client ».

En effet, il est désormais possible de consulter l'ensemble de ses contrats, le contrat retraite, comme le contrat d'assurance-vie, les assurances ou les services souscrits. Nous avons fermé l'espace affilié, il y a un an afin de refondre complètement la plateforme devenue obsolète. Nous vous laissons découvrir les nouvelles fonctionnalités, une présentation plus claire et exhaustive des contrats souscrits et la possibilité de faire et de sauvegarder ses simulations ■



TROPHÉE DE L'ENGAGEMENT AU SERVICE DU COLLECTIF

« Comme un joueur s'engage sur le terrain au service du collectif, Préfon s'engage à vos côtés dans la préparation de votre retraite. Chez Préfon, l'engagement, c'est notre quotidien ! » souligne Alexandra Chouabi, responsable du digital et du sponsoring chez Préfon, en présentant le trophée de l'engagement mis en place en partenariat avec la Fédération Française de Handball. À l'issue de chaque compétition jouée par les équipes féminines ou masculines en France, le public pourra désormais voter via le compte Instagram (#PréfonHand) et élire la joueuse ou le joueur le plus engagé(e) sur le terrain. Depuis 2019, pour développer sa notoriété et sa communication auprès des jeunes agents publics, Préfon est partenaire officiel de la FFHB et des équipes de France. Avec ce trophée, Préfon fait du mot #Engagement le mot clef qui résume sa volonté de s'investir au service des agents publics. Ne manquez pas les prochains matchs des bleues et des bleus et votez pour le trophée de l'engagement ■



ANTICIPER SA RETRAITE

Des fiches pédagogiques chronologiques

Acquérir sa résidence principale, ouvrir un livret d'épargne responsable, se lancer dans l'investissement locatif et/ou souscrire à un contrat Préfon-Retraite... Les possibilités sont multiples mais une chose est sûre : envisager sa retraite avec sérénité, c'est an-ti-ci-per ! Accessibles d'un clic depuis son nouveau site commercial www.prefon.fr, trois fiches pédagogiques font donc le tour des bonnes questions à se poser et en listent les diverses solutions possibles, selon que l'on se trouve à moins de 5 ans, 15 ans ou plus de 25 ans de la retraite. Car il n'y a pas d'âge pour prendre des décisions sages ■

DE LA CRISE À LA REPRISE DES CONSEILS POUR BIEN ÉPARGNER

Avec 26 milliards d'euros déposés, soit le double de 2019, les Français ont battu un record d'épargne en 2020. Mais comment faire fructifier au mieux cet argent ? Dans un contexte qu'analyse Denis Ferrand, directeur général de Rexecode*, Olivier Jamot, directeur du marketing stratégique de CNP Assurances, livre ses constats et solutions.



OLIVIER JAMOT
DIRECTEUR DU MARKETING STRATÉGIQUE
DE CNP ASSURANCES

DENIS FERRAND
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE REXECODE

Une situation atypique qui incite à l'épargne

Le contexte

La situation actuelle est paradoxale avec, d'un côté une contraction de l'activité de 8% et, de l'autre, des indicateurs rassurants (taux de chômage 2020 inférieur à 2019, fermetures d'entreprises à la baisse, revenus préservés pour l'ensemble des ménages...). Toutefois, ceux-ci ne tiennent qu'aux injections publiques (Prêt Garanti par l'État, fonds de solidarité...) et derrière l'investissement des entreprises, l'endettement explose. L'arbre d'apparence solide cache une forêt malade.

Le constat

Si la situation sanitaire inquiète les Français (notamment les effets sur la santé de la propagation du virus et de ses variants), ils sont préoccupés par les répercussions de la crise économique. Conséquence : en matière d'épargne, nous sommes passés d'un moment inédit d'épargne « forcée » à l'occasion du premier confinement (nous ne pouvions consommer) à une épargne de précaution renforcée en raison de cette conjoncture anxiogène et d'un avenir incertain. L'envolée de l'encours des comptes bancaires et des livrets traduit cette tendance.

Composer avec des taux à la baisse

Le contexte

Afin de faciliter le financement de la dette et éviter aux États une crise de liquidité, la BCE a racheté 80% de la dette publique (soit plus de 1 000 milliards d'euros en 2020). De leur côté, les ménages se sont rués sur

les valeurs refuges sécurisées. Résultat : des taux en chute libre, avec le risque qu'ils remontent si l'inflation vient à augmenter.

La solution

C'est historiquement inédit, les taux d'intérêt sont proches de zéro, voire négatifs, depuis plus d'un an et demi. Conséquence : une baisse des rémunérations de placements comme les fonds en euros des contrats d'assurance-vie. Avec un rendement 2020 le plus souvent autour de 1%, la question se pose donc, plus que jamais, de diversifier une partie de son épargne dite longue (c'est-à-dire celle investie sur un horizon de 8 à 10 ans ou plus, comme l'épargne retraite par exemple). Bien évidemment, il ne faut pas hésiter à se faire accompagner dans cette démarche afin de définir le niveau de diversification et les supports financiers adaptés à la situation de chacun.

Sécuriser et diversifier : tels ont toujours été les objectifs poursuivis par le régime Préfon-Retraite

CHRISTIAN CARREGA
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PRÉFON

Oser avec prudence les cours à la hausse

Le contexte

Remontés à leurs niveaux d'avant-crise, les cours boursiers anticipent un rebond attendu pour cette année, avec une géographie de la croissance principalement focalisée sur l'Asie. Cela concerne les entreprises étrangères bien entendu, mais aussi les entités européennes ayant des positions sur ce continent.

La solution

Dans le cadre d'une diversification de son épargne, savoir choisir les « bons » supports financiers et en changer lorsque c'est judicieux n'est pas chose aisée car il faut un minimum de connaissances en la matière et du temps. Aussi, il peut être sage de déléguer le choix des supports à des experts de la gestion d'actifs, au travers d'un mandat de gestion par exemple.

La Relance verte, la performance et le sens !

Le contexte

La Relance verte portée par l'État affiche l'ambition d'une transformation de l'économie. Cette dynamique constitue donc une bonne opportunité pour la France, à condition néanmoins que les entreprises jouent la carte de la transparence, de la cohérence et de la constance. En effet, si la confiance dans son impact durable lui confère désormais un avantage compétitif, toute entreprise manquant à ces principes s'expose - a contrario - à un risque réputationnel délétère.

La solution

Les épargnants l'ignorent souvent, mais ils peuvent accéder à des fonds labellisés Investissement Socialement Responsable (ISR) ou verts, et donner du sens à leur épargne. Les gérants de ces fonds choisissent d'investir en s'appuyant sur des critères financiers bien sûr, mais également sur des critères dits extra-financiers comme les impacts sociaux, environnementaux, éthiques...

*Centre de recherches pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises



Assurons
un monde
plus ouvert

Notre mission est de protéger
dans la durée les personnes
et tout ce qui compte pour elles.

Avec nos partenaires, nous réinventons
les solutions de protection adaptées à chacun
pour accompagner tous les parcours.



CNP Assurances - Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15 - SA au capital de 686 618 477 € entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Document à caractère publicitaire.

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique



Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique
12 bis rue de Courcelles - 75008 Paris
www.prefon.asso.fr

